

Le projet de loi sur l'alimentation ne permet pas d'engager la transition vers des filières agricoles équitables et durables

Commerce Équitable France, qui accompagne depuis 2014 le développement de partenariats de commerce équitable entre organisations de producteurs et metteurs en marché en France, dénonce le manque d'ambition du projet de loi faisant suite aux États Généraux de l'Alimentation.

L'ambition affichée du gouvernement d'inverser la construction du prix, avec des prix proposés par les producteurs à partir de leurs coûts de production, est abandonnée : le critère « *coût de production* » ne figure que parmi une liste non exhaustive de critères possibles, dont les *prix du marché* – dont on sait à quel point ils sont aujourd'hui peu rémunérateurs ! Pour Marc Dufumier, président de Commerce Équitable France, « *la proposition de loi actuelle est irréaliste dans un contexte de « libre » échange exacerbé par l'adoption du CETA : la volonté de garantir une juste rémunération aux producteurs ne restera qu'un vœux pieu tant que les producteurs resteront soumis à la pression des oligopoles des filières et que les distributeurs pourront à loisir se fournir en produits équivalents - mais moins chers - à l'étranger* ».

Accompagner l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation

La France des mille et un terroirs n'a pas d'avantage compétitif pour la production de denrées agricoles bas de gamme produites à grande échelle. Pour Commerce Équitable France, il faut impérativement recentrer les politiques publiques sur l'accompagnement de l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation dans une stratégie de montée en gamme des pratiques, seules garantes de prix rémunérateurs pour les producteurs et de pratiques agroécologiques capables de relever les défis environnementaux et de santé publique identifiés lors de ces États Généraux.

Des prix équitables pour des produits sains et écologiques

Les filières de commerce équitable montrent qu'un engagement d'acteurs économiques sur la durée sur des prix et des volumes, avec une organisation collective des producteurs, permet une rémunération du travail paysan et donne de la visibilité économique pour engager de véritables transitions agroécologiques. Le doublement en 4 ans des ventes de produits doublement labellisés commerce équitable et bio montre que les consommateurs sont prêts à payer plus pour cela. Les consommateurs votent pour la cohérence : des prix justes pour les producteurs en échange de produits sains et écologiques !

Replacer la régulation des relations commerciales au cœur de la loi sur l'alimentation

Pour autant, le volontarisme des acteurs privés engagés dans le commerce équitable n'est pas suffisant pour toucher dès aujourd'hui l'ensemble des producteurs et leur permettre de s'engager dans la nécessaire transition. **C'est pourquoi Commerce Équitable France demande aux Parlementaires de remettre l'ambition de régulation des relations commerciales au cœur de la loi sur l'alimentation.**

Nous appelons également de nos vœux l'instauration dans la loi d'un objectif chiffré pour l'intégration de produits issus du commerce équitable dans la restauration collective, tels que définis par [l'article 94 de la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire de 2014*](#).

A propos de Commerce Équitable France

Créé en 1997, Commerce Équitable France promeut et défend le commerce équitable en France et à l'international, pour accompagner les transitions écologiques et sociales des modes de production et de consommation. Le collectif réunit une trentaine d'organisations françaises du secteur : entreprises engagées, labels, réseaux de distribution, associations de consommateurs et d'éducation à la citoyenneté mondiale, organisations de solidarité internationale et acteurs de la recherche et de l'enseignement. Il agit également pour plus d'équité dans toutes les relations économiques en vue d'encourager la justice sociale, les droits humains et la protection de l'environnement. Plus d'infos sur www.commerceequitable.org

Contacts presse :

Mélanie Veillaux

veillaux@commerceequitable.org

01 43 94 72 86 – 06 63 41 89 87

* : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/7/31/ERNX1315311L/jo/article_94